

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 7 avril 2026**

Délibération n°037_260407

Désignation d'un correspondant Défense.

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 1^{er} avril 2026, dématérialisée et affranchie le 1^{er} avril 2026, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Eliana NARCISSE M. Mickaël CHAMAND Mme Dominique AMAZINGOI- RIVIERE M. Joël LALLEMAND Mme Yannicke SEVERIN M. Jean Michel FLORENCY Mme Françoise GASTRIN M. Pascal DORSEUIL Mme Rose Méry CORENTHY M. Mathieu MAILLOT Mme Marine MOURGAPIN M. Saad AKHOONE M. Eddy LALLEMAND M. Philippe VIRIN M. Sully AVRIL Mme Marie-Andrée MESSIRA M. Jimmy DORSEUIL Mme Emmanuelle DELAHAYE M. Jean-Fabien NACHAR M. Hugo GERARD M. Michel Ange MAILLOT Mme Frédérica VICTOIRE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Claudie TECHER Mme Christelle LEPINAY- MARIMAO M. Olivier CHAMAND Mme Marie Clarisse FRANCOISE Mme Agnès PAYET Mme Anne-Gaëlle LEPINAY Mme Juliana BLAIN M. Jérémy TURPIN Mme Laura RIVIERE M. Fabrice HOARAU ¹	Mme Jessica NARBE	Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN	M. Louis Bertrand GRONDIN² M. Cyrille HAMILCARO Mme MANGUE Corinne² Mme Olivia DIJOUX ² M. Teddy HOAREAU ² Mme Mathilde ROGER Mme Caroline Marie Erika TRAJEAN

¹ est arrivé en séance pendant les opérations de vote de la délibération n°24

² ont quitté définitivement la salle des délibérations pendant la présentation de la délibération n°25

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Laura RIVIERE a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Délibération n°23	41	2	2	0	37	6	0
Délibération n°24	42	2	1	0	Liste de la majorité	Liste de l'opposition	Abst
					37	6	1
					4 sièges	1 siège	
Délibérations n°25 à 28	37	1	7	0	37	0	1
Délibération n°29	37	1	7	0	38	0	0
Délibérations n°30 à 38	37	1	7	0	37	0	1


Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA



	Conseil municipal - Séance du 7 avril 2026 Délibération n°037_260407	Direction Générale des Services
	DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE	

Exposé des motifs :

La Maire rappelle à l'assemblée que la désignation des correspondants défense au sein de chaque Conseil municipal de France traduit la volonté des pouvoirs publics de développer les relations entre la société et les forces armées.

Cette désignation de délégués à la défense au sein de chaque Conseil municipal répond au besoin de proximité et d'information exprimé par nos concitoyens.

La Maire précise que le rôle du correspondant défense placé auprès d'elle, est essentiellement informatif et permet de développer une connaissance particulière de la défense ainsi que de ses acteurs :

- Il/elle sera le destinataire privilégié d'une information spécifique de la part du ministère de la défense, information qu'il/elle pourra compléter selon les besoins et à sa demande par le biais de l'autorité militaire territoriale ;
- Il/elle sera en contact régulier avec les forces implantées sur le territoire de la commune et du département, il/elle sera également l'interlocuteur privilégié de l'autorité militaire territoriale ;
- Il/elle pourra avoir un rôle actif dans l'organisation des manifestations publiques auxquelles participent les armées et la gendarmerie ;
- Le/la correspondant.e défense pourra informer et sensibiliser les administrés de la possibilité offerte à chaque citoyen de prendre part à des activités de défense dans le cadre des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire et s'impliquer dans la montée en puissance de la réserve citoyenne.

Le développement de cette information particulière contribuera donc à une plus grande proximité et à une meilleure connaissance du rôle et du fonctionnement de l'institution de défense par les administrés.


Par ailleurs la coordination des actions menées par les services municipaux en matière de recensement sera facilitée ainsi que la circulation de l'information vers les établissements scolaires chargés de l'enseignement de défense.


Suite au renouvellement des élus municipaux à l'issue du scrutin du 15 mars 2026, la Commune doit procéder à la désignation d'un correspondant défense au sein du Conseil municipal.

La Maire recueille les candidatures et invite le conseil au vote suivant les dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal désigne à la majorité, Madame RIVIERE Laura comme correspondante défense.

**Vote : 37 pour
1 abstention (M. Fabrice HOARAU)**

La Maire,

Juliana M'DOIHOMA



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**